L’ambition de l’AFDESRI

L’association, fondée en septembre 2014, a pour objet de promouvoir la place des femmes dans les fonctions de responsabilité dans toutes les institutions de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation : universités, grandes écoles d’ingénieur ou de management, organismes de recherche, directions générales…

Le projet de l’AFDESRI est de promouvoir l’accès des femmes aux responsabilités. Son action est complémentaire à celle d’autres associations ou réseaux du domaine (associations de promotion de la place des femmes dans les sciences, ou associations de lutte contre les violences sexistes). Son champ est celui des personnels de l’ESRI et son projet celui de soutenir les carrières et l’accès aux responsabilités des femmes dans l’ESRI.

Les adhérentes et adhérents

L’AFDESRI réunit environ 160 membres, femmes mais aussi hommes : présidentes et présidents d’université, directrices et directeurs de grandes écoles, rectrices et recteurs, inspectrices générales et inspecteurs généraux, vice-présidentes, DGS, directrices et directeurs d’UFR, d’instituts, de laboratoires, de services...

Convention avec le Ministère de l’ESRI

L’AFDESRI est soutenue par le Ministère de l’ESRI dans le cadre d’une convention triennale.

Liens avec d’autres associations

L’AFDESRI participe à plusieurs réseaux d’associations :

* Dans le champ de la fonction publique, l’AFDESRI fait partie du réseau des associations animé par Administration moderne : Femmes & diplomatie, Femmes de justice, Femmes de l’intérieur, Femmes de Bercy, Cultur’elles, et bien d’autres ;
* Dans le champ de l’ESR : collaboration avec Femmes & Sciences, Femmes ingénieures, Femmes & Mathématiques…
* Au plan international : l’AFDESRI est membre de EPWS (European Platform of Women Scientists) et du RESUFF (Réseau Francophone des Femmes Responsables dans l’Enseignement Supérieur et la Recherche).

Séminaires de l’AFDESRI

Les séminaires annuels de l’AFDESRI réunissent quelques 150 personnes, femmes et hommes, dont nombres de présidentes d’université, directrices de grandes écoles, rectrices, inspectrices générales, vice-présidentes, directrices de laboratoires et d’instituts, ou de services des universités, des écoles, du ministère…

Les débats sont des occasions d’échanges et de rencontres avec des chercheures, des représentantes des institutions de l’ESRI, des présidentes d’université d’autres pays européens, des représentantes des associations des autres ministères publics (Femmes de justice, Femmes de l’intérieur, Femmes & diplomatie, Cultur’elles….) ou du monde économique (Alter’égales…), des journalistes, des artistes…

Les présidents de la Conférence des présidents d’université (CPU) et de la Conférence des directeurs des écoles françaises d’ingénieurs (CDEFI) et la présidente de la Conférence des grandes écoles (CGE), membres de notre association, participent régulièrement à nos séminaires annuels.

Actions de l’AFDESRI : formations, mentorat

L’AFDESRI organise des actions très concrètes, qui bénéficient directement aux femmes, adhérentes ou non, qui visent à accéder à de plus hautes responsabilités :

* cycle de formations sur l’ESR et ses enjeux pour favoriser un accroissement des compétences, mais aussi des rencontres et partages d’expérience entre les femmes participantes, dans le cadre d’un partenariat les conférences d’établissements et l’AFDESRI.
* formation au leadership pour des femmes visant des plus hautes responsabilités dans le cadre d’un partenariat avec la CPU et l’AFDESRI.
* mentorat selon la charte de l’AFDESRI : constitution de binômes entre femmes expérimentées, séniors, et femmes souhaitant progresser dans leur carrière.

 ****

Pourquoi adhérer à l’AFDESRI ?

Femme ou homme de l’ESRI : rejoignez-nous pour faire progresser la place des femmes dans les fonctions de responsabilité dans les universités, les écoles, les organismes de recherche, les institutions de l’ESRI.

Qui peut adhérer ?

L’AFDESRI s’adresse aux femmes et aux hommes ayant ou ayant eu ou aspirant avoir des fonctions de responsabilité au sein de l’ESRI. Les membres sont des personnes physiques ou morales. Les personnes morales désignent une personne physique les représentant. Les membres d’honneur sont les personnes ayant rendu des services signalés à l’association ; les membres bienfaiteurs sont les personnes qui versent un don à l’association.

Pour quoi ?

Adhérer à l’AFDESRI c’est : marquer son soutien à l’action menée par l’association et en être un relais ; participer aux séminaires et débats ; bénéficier des actions de l'association, notamment les formations et les actions de mentorat ; participer à l’amélioration et la modernisation du fonctionnement de l’ESRI en donnant leur juste place aux femmes.

Comment ?

Pour faire partie de l'association, il suffit de remplir le formulaire et de présenter vos motivations. Le CA de l'association statue sur les demandes d'adhésion, lors de chacune de ses réunions. La cotisation pour l’année 2020 est de 40 euros (sous réserve de validation par l’AG du 17/01/2020). Elle peut être payée par chèque, ou par Paypal.

<https://afdesri.fr/adhesion/>

**BULLETIN D'ADHÉSION 2020**

 ****

**Bulletin d’adhésion**

Je soussigné.e (Nom, Prénom) : ………………………………………………………………………………………………….

Adresse postale (personnelle ou professionnelle) : ………………………………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique : ……………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : ……………………………………………………………………………………………………………………………….

Fonction actuelle :……………………………………………………………………………………………………………………..

Institution de rattachement :………………………………………………………………………………………………………..

Fonction précédemment exercée que vous jugez utile de mentionner :………………………………………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Profil (scientifique, administratif ou politique) : …………………………………………………………………………

Champ disciplinaire (le cas échéant) : ………………………………………………………………………………………..

Année de naissance : …………………………………………………………………………………………………………………..

En cas de nouvelle adhésion : préciser vos motivations mentionnant les fonctions et/ou anciennes fonctions et responsabilités assumées dans un établissement, un service, une unité de l’ESRI : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

La cotisation annuelle 2020, de 40 €, peut être payée :

- Par chèque libellé au nom de l’association (Association AFDESRI) : *l’envoyer à*

*Sophie Béjean, Présidente de l’Afdesri, 174 Avenue de Lodève, 34070 Montpellier*

- Par Paypal : voir lien sur le site web : <https://afdesri.fr/adhesion/>

*Merci dans les 2 cas d’adresser le bulletin d’adhésion par mail à*

*adhesion.afdesri@gmail.com, communication.afdesri@gmail.com, pellec@parisnanterre.fr*

*L’adhésion ne sera considérée comme effective qu’après paiement*

Date :

Signature :

I**nformation sur un formulaire de collecte de données**

En soumettant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que les informations saisies [adresses mail et postale, téléphone, fonctions] soient répertoriées pour permettre de vous recontacter dans le cadre de la gestion de l’association.

**Date:**

**Signature:**

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d’un droit d’accès et d’effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez à tout moment, retirer votre consentement, ce qui implique de retirer votre adhésion à l’association. L'accès à vos données personnelles est strictement limité au bureau de l’AFDESRI, soumis à une obligation de confidentialité et qui ne peut utiliser vos données qu’en conformité avec la législation applicable.

Vous pouvez, sous réserve de la production d’un justificatif d’identité valide, exercer vos droits en contactant l’adresse mail de l’AFDESRI: communication.afdesri@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactées, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d’accès n’est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. www.cnil.fr